COMMISSION RÉGIONALE FUTSAL

PROCES-VERBAL N°4

Le 02 NOVEMBRE 2021
Réunion restreinte
LISIEUX

Présents : Thierry GRIEU, président de la Commission
Jean-Marc LEPELLISSIER, Jacky LEGRAIN

Excusés : M. HAMEL ; M. LEROUX ; M. CROCHEMORE ; M. BRIOIS ; M. COLLETTE ; M. DE LA COTTE ; M. BENAZZOUZ ; M. LEREBOURS (CTR)

Assiste : Léo RIVIERE

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai stipulées à l'article 190 des Règlements Généraux. Pour ce qui concerne la Coupe Nationale Futsal, en respect de l'article 12.2 de la compétition, pour les rencontres à élimination directe et par dérogation à l'article 190 des Règlements Généraux, le délai d'appel est réduit à 2 jours à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

1- ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

La Commission adopte le procès-verbal n°3 du 20/09/2021.

2- COURRIERS ET AFFAIRES COURANTES

MATCH : AS NEGREVILLAISE / HAVRE CAUCRIAUVILLE S – Coupe Nationale Futsal

Forfait déclaré de l'AS NEGREVILLAISE

La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de AS NEGREVILLAISE sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club de HAVRE CAUCRIAUVILLE S sur le score de 0 à 3

MATCH : O DE DARNETAL / ATHLETI'CAUX FC – Coupe Nationale Futsal

Forfait non déclaré de l'ATHLETI'CAUX FC

La Commission,
Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,
Donne match perdu par forfait au club de l'ATHLETI'CAUX FC sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier le club de O DE DARNETAL sur le score de 0 à 3
Inflige au club de l'ATHLETI'CAUX FC l'amende règlementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux de cinquante (50) euros directement débités sur le compte du club.

MAIL du SU DIVES CABOURG- demandant à intégrer le championnat Régional 1 Futsal :

La Commission,
Après avoir pris connaissance du mail du club SU DIVES CABOURG et après contact téléphonique afin d'évoquer les obligations afférentes à la participation d'une équipe en championnat Régional Futsal,
Décide,
D'intégrer le club SU DIVES CABOURG en championnat Régional 1 Futsal et dit qu'il sera affecté au Groupe A en remplacement de l'exempt.
Les rencontres en retard du club sont reportées comme suit :

- Journée 1 : SU DIVES CABOURG / FC TROARN – 19/01/2021 à 20H
- Journée 2 : AS VILLERS HOULGATE / SU DIVES CABOURG – 10/02/2021 à 20H30
- Journée 3 : SU DIVES CABOURG / HEROUVILLE FUTSAL – 18/11/2021 à 20H

Compte tenu de l'état d'avancement de la Coupe Nationale Futsal, l'équipe ne participera pas à cette compétition.

3- COUPE NATIONALE FUTSAL – 2ème TOUR

Le tirage au sort intégral est réalisé par M. FAUTREL Freddy, salarié de la Ligue de Football de Normandie en charge du pôle Arbitrage.

TIRAGE DU 2ème TOUR DE LA COUPE NATIONALE FUTSAL

FC TROARN / FUTSAL AC LE HAVRE
US GRANVILLAISE / FUTSAL JEUNESSE HAVRAISE
US GUERINIERE / CMS OISSEL
SC HAVRAIS / AS VILLERS HOULGATE
ROMILLY PT ST PIERRE / ASL CHEMIN VERT
AL DEVILLE MAROMME / O DE DARNETAL
HAVRE CAUCRIAUVILLE S / AS MADRIELLET CH BL
RUCHE DEVILLE FUTSAL / CAEN FUTSAL

Les rencontres auront lieu chez le premier club tiré, aux jours et heures prévus par les clubs compte tenu de leurs créneaux de gymnase.

Le président,

GRIEU Thierry

Le Secrétaire,

LEPELLISSIER Jean Marc